MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 5532 du 4 juin 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1224576S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 12606 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128678S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2012 :

Bracq, Yves — Nigend : 112 740 — Numéro de livret de solde : 5 191 508

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juillet 2012 :

Anglerand, Patrick — Nigend : 108 355 — Numéro de livret de solde : 5 150 961

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er juillet 2012 :

Jammet, Lidwine — Nigend : 173 880 — Numéro de livret de solde : 8 027 737

Fait le 4 juin 2012.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
GUY CAZENAVE-LACROUTZ